



# **SDM Informations**

## *Bulletin édité par l'association*

# **Sauvegarde des Mesnuls**



**Projet de PLU : enquête publique en mairie du vendredi 29 novembre 2013 au samedi 4 janvier 2014**

### **L'éditorial**

*En matière de logements, le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) a pour objectif la construction de 70 000 logements par an en 2030 alors que le rythme actuel est de 35 000 logements par an, soit la moitié. Est-ce bien raisonnable sachant que notre région concentre déjà 20 % de la population française sur 2 % du territoire métropolitain ? Dans nos territoires, la construction de logements doit être liée au développement des transports en commun, d'où la présence de « pastilles d'urbanisation conditionnelle » autour de toutes les gares futures ou existantes comme par exemples les Essarts-le-Roi, le Perray-en-Yvelines, Méré et la Queue-lez-Yvelines. En effet, il ne faudrait pas que l'augmentation des logements en grande couronne entraîne une priorité à la route, synonyme d'embouteillages. Heureusement, aux Mesnuls, nous n'en sommes pas encore là. Le projet de PLU prévoit deux secteurs privilégiés pour la construction de logements supplémentaires : le Bord de Guyonne et le Vallon. Plusieurs petites opérations menées en concertation avec la population peuvent contribuer en effet à revitaliser le centre village à condition qu'elles soient proportionnées aux équipements et aux dessertes existantes. Mais pour mener à bien de telles opérations, il faut du temps et des moyens financiers.*

**Francis Dazin**  
**Président de la SDM**

**Novembre 2013**

# La vie de l'Association

## Rencontres avec les élus

La SDM était présente lors des séances du conseil municipal des 8 février, 29 mars, 12 avril, 31 mai, 22 juillet, 9 septembre et 12 novembre qui ont abordé entre autres des dossiers liés à l'environnement comme l'aménagement des berges du bassin des Mesnuls, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'allée des tilleuls et la liaison routière A13-N12.



La SDM a été invitée à la réunion de la commission Travaux-Sécurité du 15 avril à laquelle participaient des représentants des services techniques du conseil général. Tous les problèmes relatifs au trafic sur la RD191 ont été abordés et plusieurs solutions d'aménagement ont été évoquées afin d'améliorer la sécurité.

La SDM a aussi été invitée à la réunion de présentation aux personnes publiques associées du projet de PLU organisée par la mairie le 25 avril à laquelle participaient, entre autres, des représentants de la sous-préfecture, du conseil général et du parc naturel régional. Cette réunion a permis d'écouter les remarques des uns et des autres dans le but d'améliorer le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

## Réunions d'information



La SDM a organisé le 22 mars, en partenariat avec JADE (Jonction des Associations de Défense de l'Environnement), une réunion publique d'information sur le projet de SDRIF qui sera à l'origine de nouvelles orientations pour les transports, le logement, le développement économique et l'environnement. La SDM a émis un avis favorable avec réserves lors de l'enquête publique associée (pour en savoir plus : <http://www.sdm-lesmesnuls.com/dossiers/avis-SDRIF.pdf>).

La SDM était aussi présente lors des réunions publiques d'information organisée par la mairie le 21 mai sur le projet de PLU et le 8 juillet sur l'allée des tilleuls.

## Promenade-découverte

La SDM a organisé le 23 juin, dans le cadre de la fête de la Saint Jean aux Mesnuls, une promenade-découverte sur le thème « Les éléments du patrimoine à protéger ». Cette promenade-découverte a été l'occasion de découvrir les travaux d'aménagement réalisés au bassin des Mesnuls : plantation d'hélophytes<sup>1</sup>, installation d'une roselière<sup>2</sup>... Ces travaux ont pour but d'améliorer la stabilité des berges et de favoriser la biodiversité. La promenade-découverte a aussi mis en évidence que certains chemins étaient difficilement praticables (pour voir les photos : <http://www.sdm-lesmesnuls.com/>).



## Forum des associations

Le forum des associations du 7 septembre a été l'occasion de répondre aux questions des Mesnulois sur des sujets comme l'allée des tilleuls, le projet de PLU, le trafic sur la RD191 et le projet de SDRIF.

## Courrier



Suite à l'entrée en vigueur d'un nouvel article du code de l'environnement censé assouplir les règles concernant le périmètre des demandes d'agrément des associations au titre de la protection de l'environnement, la SDM a transmis à la Préfecture une nouvelle demande. Celle-ci a été refusée pour le même motif que la 1<sup>ère</sup> fois, à savoir que le périmètre demandé (départemental) ne correspondait pas au périmètre d'activités de l'association (communal). Or le formulaire de demande ne prévoit pas de périmètre communal : on tourne en rond...

## Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SDM s'est tenue le 23 mars à la Maison du Jardinier. La réunion a été l'occasion de passer en revue les projets et actions en cours : projet de PLU, promenade-découverte, allée des tilleuls...

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 19 avril afin de constituer le bureau :

Président     **Francis Dazin**     Secrétaire     **Roger-Daniel Henry**     Trésorier     **Claude Prouillet**

Conseillers                     **Yolande Jaume, Pierre Barroin, Jean-François Moreaux, Michel Tayals**

Pour contacter la SDM : boîte aux lettres des Associations près de la Mairie ou site de l'association : [www.sdm-lesmesnuls.com](http://www.sdm-lesmesnuls.com)

<sup>1</sup> Une plante est **hélophyte** lorsqu'elle est enracinée sous l'eau, mais dont les tiges, les fleurs et feuilles sont aériennes

<sup>2</sup> Une **roselière** est une zone en bordure de lacs, d'étangs, de marais ou de bras morts de rivière où poussent principalement des roseaux

# Notre Patrimoine

## Allée des Tilleuls

### Rappel des faits

En novembre 2009, un diagnostic biomécanique et paysager a été réalisé par l'ONF (Office National des Forêts) à la demande de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA). Sur les 122 arbres alors existants :

- 14 présentaient des défauts rédhibitoires (aucune espérance de maintien),
- 83 présentaient des défauts majeurs (espérance de maintien brève),
- 25 présentaient des défauts préjudiciables (espérance de maintien limitée).

Trois scénarios étaient donc envisagés par l'ONF :

1. Orientations à court terme (26 arbres devant subir des interventions dont 23 abattus)
2. Conservation à moyen terme (visite couronne puis reformation)
3. Renouvellement à moyen et/ou long terme (ponctuel, unique, par phases)

La SDM avait alors écrit à la préfecture des Yvelines pour demander des renseignements sur l'étude complémentaire devant permettre de définir les modalités de renouvellement.

Dans son étude, l'ONF avait aussi préconisé de prendre les précautions suivantes :

- élargissement du caniveau pour augmenter la surface de roulement des véhicules et récupérer les eaux de ruissellement (y compris des sels de déneigement)
- mise en place de paillage pour éviter la tonte de l'herbe qui peut entraîner des blessures des arbres et le désherbage par l'emploi de produits phytosanitaires,
- plantation de potelets ou de bornes anti-stationnement pour empêcher les véhicules de stationner.

### Situation actuelle

Sur les 175 arbres existants ou ayant existé identifiés par l'ONF en novembre 2009, il n'en reste plus aujourd'hui que 106 qui se répartissent ainsi :

- quadruple alignement (entre la place et le château) : 47 sur 94 soit **50 %**
- demi-lune (devant la poterne du château) : 28 sur 44 soit 64 %
- double alignement (devant le château) : 31 sur 37 soit 84 %

L'analyse de la situation actuelle montre que si, en moyenne, il reste encore environ 60 % des arbres, cette moyenne varie fortement d'un secteur à l'autre.

### Réunions d'information



Lors de la réunion publique d'information du 10 novembre 2010, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a annoncé son intention d'abattre les 14 arbres jugés les plus dangereux pour la sécurité et d'en replanter une quarantaine, le renouvellement total étant étalé sur 3 ou 4 tranches (voir à titre d'exemple la photo ci-contre de l'avenue du château à Meudon).

Lors de la réunion publique d'information du 8 juillet 2013, la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) a présenté le projet

de replantation réalisé par un cabinet d'expertise en paysage et arboriculture ornementale. Celui-ci prévoit la replantation de l'allée en deux phases (voir la photo ci-contre d'un projet similaire avenue Saint Antoine à Versailles) : la première comprend la plantation du quadruple alignement (entre la place et le château) et de la demi-lune (devant la poterne du château), la seconde celle du double alignement devant le château. Les points suivants ont été évoqués par les participants : qualité des arbres, impacts du trafic, suivi des arbres, financement.



### Conclusion

La restauration d'un monument historique inséré dans un lieu de vie n'a rien à voir avec celle d'une église ou d'un château : il faut surveiller des arbres centenaires mais aussi les entretenir. Si rien n'est fait dans les années qui viennent, et sachant par ailleurs que d'autres abatages d'arbres sont prévus au nom de la sécurité, l'Allée des Tilleuls n'aura bientôt plus d'allée que le nom, particulièrement le quadruple alignement entre la place et le château pour lequel il ne reste plus que la moitié des arbres. D'où la nécessité de maintenir cette allée à laquelle sont attachés les Mesnulois. Le projet proposé aujourd'hui est l'aboutissement de plusieurs années de réflexion entre les différents acteurs. Un certain nombre de points évoqués lors des réunions publiques d'information restent à préciser : qualité des arbres, travaux d'aménagements, plan d'entretien.

# Notre Environnement

## Projet de PLU (Plan local d'Urbanisme)

Dans le cadre du projet de PLU, la SDM a rédigé un document relatif aux éléments du patrimoine à protéger. Ce document a été remis aux élus de la commune, aux équipes du Parc ainsi qu'aux adhérents de la SDM. Il fait maintenant partie du dossier relatif au projet de PLU (pour en savoir plus : [http://www.sdm-lesmesnuls.com/dossiers/PLU\\_EPP.pdf](http://www.sdm-lesmesnuls.com/dossiers/PLU_EPP.pdf)). Dans ce projet, la SDM a extrait du rapport de présentation les thèmes suivants ayant un lien avec l'environnement, complétés de recommandations du guide Eco-habitat édité par le Parc et de propositions de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) pour la construction de maisons individuelles en secteur diffus.

## **Les énergies renouvelables – la géothermie**

*Extrait du PLU* : une exploitation très limitée pour la géothermie profonde mais un potentiel indiscutable pour les pompes à chaleur géothermiques.

*Recommandation du Parc* : la géothermie utilise la chaleur du sol ou celle de l'eau souterraine pour chauffer notre logement. C'est là qu'intervient la pompe à chaleur (PAC) qui sait faire du chaud avec du froid. Le captage des calories consiste à faire circuler un fluide caloporteur dans une canalisation en circuit fermé. Deux dispositions sont offertes : soit verticale par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs sondes installées entre 50 et 80 mètres de profondeur, soit horizontale par une nappe de tuyaux enterrés à moins d'un mètre de profondeur. Pour un fonctionnement maximal, la pompe à chaleur est habituellement associée à un système à basse température.

*Proposition de l'ADEME* : couvrir au moins 30% des besoins d'ECS (Eau Chaude Sanitaire) ou de chauffage par une énergie renouvelable.

## **L'eau – l'eau de pluie**

*Extrait du PLU* : la présence de trois types de collecte (unitaire, eaux usées, eaux pluviales) a favorisé la confusion dans le branchement des propriétés à l'assainissement et parfois sur les réseaux.

*Recommandation du Parc* : l'imperméabilisation des sols, notamment en zone urbaine, pose le problème de la gestion des eaux pluviales. En effet, les revêtements, ne permettant pas leur infiltration, provoquent une concentration des eaux de pluie vers les réseaux classiques de collecte. Dans certains cas, une telle situation peut générer des inondations. De nouvelles techniques, dites alternatives, proposent des solutions variées pour éviter l'encombrement, voire réduire les réseaux de récupération d'eaux pluviales, comme l'installation d'un puits d'infiltration ou la mise en place d'une tranchée drainante.

*Proposition de l'ADEME* : s'engager, lors de la construction d'une maison, à ce que les revêtements de surface imperméable (hors emprise), ne dépassent pas 10% de la surface d'emprise de la maison (y compris l'emprise éventuelle de la terrasse).

## **La cohabitation avec la faune sauvage – la biodiversité**

*Extrait du PLU* : des zones d'intérêt écologiques à conforter (ZIEC) possèdent entre autres des espèces rares comme la libellule Agrion de Mercure et la pie grièche écorcheur (voir photos ci-contre – source : Wikipédia).

*Recommandation du Parc* : la haie bordant un jardin forme un abri pour de nombreux animaux qui s'installent dans ses branches, viennent s'y nourrir ou creusent des terriers entre ses racines. Les murs et murets peuvent héberger d'une part des fleurs attirant les insectes qui pollinisent les plantes et les arbres fruitiers et, d'autre part, des amphibiens, lézards et musaraignes qui contribuent à réguler le nombre de petits animaux ravageurs (insectes, limaces).



*Proposition de l'ADEME* : s'engager à ce que les espaces plantés (prairies, massifs, haies) comprennent toujours au moins 3 essences différentes, choisies parmi les essences indigènes présentes dans l'environnement de la parcelle.



## **Les déplacements – les circulations douces**

*Extrait du PLU* : les circulations douces sont à encourager par des maillages avec les itinéraires existants et les communes voisines. Il est également important que le PLU permette de développer les possibilités de stationnement des vélos autour des commerces, établissements publics, équipements...

*Recommandation du Parc* : la bicyclette est un moyen de transport souple, rapide, peu coûteux, à la mesure des distances à parcourir en agglomération. On évite les démarrages à froid des voitures qui sont responsables de 50 % de l'usure du moteur avec une consommation et des émissions de polluants multipliées par trois.

*Proposition de l'ADEME* : accéder à pied (moins de 500 m) à un équipement scolaire, accéder à pied (moins de 500 m) ou à vélo (moins de 2 km) à des commerces de proximité (journaux, boulangerie, légumes), accéder à pied (moins de 500 m) à un arrêt de réseau de transports collectifs permettant au moins d'accéder à un collège, un lycée, un centre administratif et une gare SNCF.

**Conclusion** : tout ou partie de ces thèmes ont été pris en compte dans le projet de règlement du PLU.